

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission «développement économique et urbanisme »

Séance du 27 septembre 2010  
Séance du 7 septembre 2010

## 44 Enquête publique - Société Agro Ingrédients Technology - extension d'un entrepôt couvert

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

M. MACHU

Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

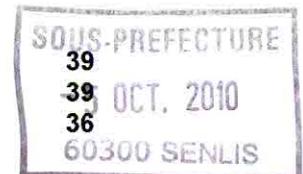
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

La société Agro Ingrédient Technology filiale du groupe Soufflet est implantée sur la commune de Saint-Maximin, rue Benoit Frachon. Cette société est spécialisée dans la production de mélanges de farines et adjuvants actifs (type levure et enzymes) pour l'industrie agroalimentaire.

Les matières premières sont réceptionnées dans des silos de stockage, elles sont dirigées vers le procédé de fabrication constitué de 5 mélangeurs pour élaborer les produits finis. L'objet de la demande d'autorisation d'exploiter, objet de l'enquête publique, concerne l'extension d'un entrepôt couvert, d'une surface d'environ 4000 m2.

Le principal enjeu environnemental de cette société est le risque d'incendie dans des cellules de stockage, les risques d'explosion des poussières contenues dans les silos et l'impact de ce projet sur la zone Natura 2000 et la ZNIEFF à proximité immédiate. Au regard de l'étude environnementale annexée au dossier d'enquête publique le risque généré par le site est acceptable, le périmètre de la zone d'effets irréversibles concernant les risques d'incendie touche d'une manière limitée la zone boisée à proximité du périmètre du site. Les résultats de la modélisation montrent que les zones de surpression restent pour l'essentiel à l'intérieur du site.



# maintenant !

Concernant l'impact sur la zone Natura 2000 et la ZNIEFF, une demande d'autorisation de défrichement a été accordée le 8 février 2010. Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France a été consulté dans le cadre de cette procédure. Par courrier en date du 20 août 2010, la préfecture de l'Oise a transmis à la Ville de Creil :

- L'arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2010 soumettant à enquête publique la demande présentée par la société Agro Ingrédients Technology (AIT) en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre les activités d'entreposage et de régulariser la situation administrative de son établissement à Saint Maximin.
- Le dossier se rapportant à l'affaire qui peut être consulté en mairie par toute personne intéressée.

L'enquête publique se déroulera du 27 septembre 2010 au 27 octobre 2010. Monsieur Cavillon est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il tiendra des permanences à la mairie de Saint-Maximin.

Le conseil municipal doit émettre son avis sur ce dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter l'extension d'un entrepôt couvert, au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête,

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'arrêté de monsieur le préfet de l'Oise en date du 16 juillet 2010

Vu le dossier de l'étude environnementale du projet de la société Agro Ingrédients Technology,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 7 septembre 2010,

Considérant que le risque généré par le site est acceptable et que les mesures affichées par l'exploitant pour réduire l'impact du projet sur la zone Natura 2000 et la ZNIEFF est acceptable

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité

**Article unique** : de donner un avis réservé sur ce dossier d'autorisation d'exploitation d'un entrepôt couvert et la régularisation de la situation administrative des installations exploitées à Saint-Maximin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05/10/2010. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE